



## DÉCLARATION

Montreuil, le 04 Décembre 2018

**CMPN  
DU 04 DÉCEMBRE 2018**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre CMPN se tenant quelques jours à peine après celle du 28 novembre, nous ne reviendrons donc pas sur le contexte général du pays, qui comme vous le savez se détériore jour après jour.

Le Président des riches persiste dans son mépris de classe pour ceux qui produisent et ne reçoivent rien ou presque en retour.

Depuis des décennies, le niveau de vie des salarié-e-s, des privé-e-s d'emploi et retraité-e-s se dégrade.

La préoccupation grandissante d'une majorité de la population est simplement de savoir comment boucler les fins de mois.

L'écart se creuse de plus en plus entre la majorité de la population et les plus riches pour lesquels le gouvernement a des égards sans limite : suppression de l'ISF, baisse des cotisations sociales et crédits d'impôts (CICE, etc...).

La baisse des financements publics, combinée aux privatisations des services publics, accroît la fracture sociale et les inégalités entre les territoires, en laissant de plus en plus de citoyens sans service public de proximité.

Ce contexte politique qui « tire » toujours sur les plus précaires et les plus fragilisés au profit des plus riches amène une colère grandissante.

L'absence de réponses concrètes et immédiates du gouvernement et du patronat, leur refus d'ouvrir de véritables négociations, génèrent une légitime colère dans la population.

La CGT partage cette colère et porte, encore dans les derniers mois, la nécessité de répondre aux urgences sociales.

La violence imposée par le grand patronat et les gouvernements successifs, à travers la précarisation et la paupérisation des salariés et des citoyens de notre pays, n'est ni physique, ni médiatique mais belle et bien présente au quotidien.

Tout l'enjeu pour notre organisation est que cette colère se transforme en un rapport de forces conséquent qui permettra d'exiger et d'obtenir de réelles avancées sociales ; une société juste dans laquelle chacun-e a une place dans une vie digne.

En méprisant les organisations syndicales et en appelant à la disparition pure et simple des corps intermédiaires, le gouvernement méprise les salarié-e-s, les privé-e-s d'emploi, les retraité-e-s.

Des salarié-e-s luttent et gagnent sur leurs revendications dans les entreprises, les services publics chaque jour.



Le samedi 1er décembre, journée nationale de lutte contre la précarité et pour l'emploi à l'appel de la CGT et d'associations, a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de manifestants sur l'ensemble du territoire dont 15 000 à Paris pour exiger l'ouverture immédiate sur la revalorisation du SMIC et des minima de branches, l'arrêt du recours massif aux contrats précaires et une meilleure couverture par l'assurance chômage, en lieu et place des baisses programmées.

La CGT exige le retrait du plan d'économies sur les allocations chômage de 10% en 3 ans.

La CGT exige que la réunion de la Commission Nationale de la Négociation Collective du 14 décembre sur le SMIC et les minima de branches soit un véritable rendez-vous de négociations. La CGT adressera un courrier en ce sens au gouvernement qui doit annoncer une augmentation significative du SMIC pour le porter à 1800 euros brut, la revalorisation des minima sociaux et des pensions tel que nous le revendiquons.

La CGT appelle à signer la pétition « Nos besoins doivent être entendus, j'agis ! », pour les salaires, pensions, l'emploi, les retraites et la protection sociale.

La CGT invite l'ensemble des salarié-e-s du privé et du public, des privé-e-s d'emploi, des retraité-e-s, des lycéen-ne-s, des étudiant-e-s à se réunir en assemblées générales, à débattre de cahiers revendicatifs et décider collectivement des modalités d'actions pour préparer les différentes mobilisations nécessaires à l'élévation du rapport de forces.

La CGT appelle d'ores et déjà à une grande journée d'action le 14 décembre sur l'ensemble du territoire. Les Cheminots s'inscriront pleinement dans cette journée d'action dans les entreprises de la Branche.

### **CONCERNANT PLUS PRÉCISEMENT LA NEGOCIATION SUR LES TRANSFERTS DE PERSONNELS :**

C'est l'occasion une fois de plus de rappeler que cette négociation nous a été imposée par le Pacte Ferroviaire, lequel entérine l'ouverture à la concurrence. La Fédération CGT y demeure fermement opposée.

De plus, et comme nous l'avions déjà indiqué dès l'ouverture de nos travaux sur ce texte, la loi a fortement encadré la négociation en imposant :

- ✓ Le transfert obligatoire dès lors que le taux d'affectation dépasse 50% ;
- ✓ Un processus de désignation pour ceux en dessous de 50% ;

- ✓ Imposition de trois critères dans la loi (taux d'affectation, ancienneté dans le poste, distance domicile/travail).

Dans ce cadre plus que contraint, il ne s'agit finalement que de discuter d'éventuels critères additionnels, et les informations qui seront données aux salarié-e-s...

Pour la CGT, il n'est pas concevable de se laisser enfermer dans une telle négociation.

C'est pourquoi nous défendons un volontariat intégral et éclairé sur le cadre social qui sera appliqué par l'entreprise qui emporterait le marché.

Et c'est là que ça se corse ! Car le modèle de l'allotissement va se traduire par la création de filiales ad-hoc qui ne disposent à leur création d'aucun cadre social hormis celui du groupe, ni même de représentation syndicale...

Les accords collectifs tombent au bout de 15 mois, les usages et engagements unilatéraux au bout de quelques mois, et pour ce qui est du cadre conventionnel de Branche, l'UTP n'a toujours pas apporté la preuve de son engagement à aboutir à une CCN de haut niveau.

Pour la Fédération CGT des cheminots, un cadre social de haut niveau est un cadre qui non seulement préserve les droits et garanties existantes, mais aussi apporte des droits nouveaux !

Enfin, et comme nous l'avions indiqué lors d'une CMPN précédente consacrée à ce volet, deux décrets mentionnés par les articles L2121-21 et L2121-22 étaient susceptibles d'impacter notre négociation. Une « consultation » notamment des Organisations Syndicales étant prévue à l'article L2121-21, les projets de décrets nous ont été transmis.

### **CE QU'IL EN RESSORT :**

- ✓ -Les catégories d'emplois ont été précisées et ont été rattachées à trois grandes catégories :
  - 1) Concourant directement à la production ;
  - 2) Spécialités techniques concourant indirectement à la production ;
  - 3) Fonctions support.
- ✓ Pour ce qui est des informations :

Le salarié est informé :

  - 1) Du transfert de son contrat ;
  - 2) Des critères de désignation ;
  - 3) Des conditions de son transfert (délais, formalités, droits et garanties associés) ;

- 4) Du montant des indemnités de licenciement et des droits à indemnisation chômage.

Étant précisé qu'en cas de refus du transfert, les indemnités de licenciement sont calculées sur la base du droit commun (code du travail).

Les différentes composantes de la rémunération maintenue après transfert sont détaillées, mais il est précisé que ce montant est garanti par une indemnité différentielle, qui sera réduite du montant des augmentations générales de salaires.

En gros pas d'augmentation des salaires pendant plusieurs années, tant que cette indemnité différentielle ne sera pas résorbée !

C'est ça le cadre social moderne et radieux qui est promis !

Enfin concernant le droit au « retour » que certains ont pu présenter comme une avancée arrachée par amendement, il est précisé qu'il est réintégré à une qualification correspondant au poste à

pourvoir, et pour l'échelon d'ancienneté c'est celui au moment du transfert ! Belle victoire !

Concernant les clauses sociales dans les contrats de service public, le gouvernement a fait le service minimum :

✓ 2 clauses :

- 1) Au moins une action de formation d'un ou plusieurs jeunes entre 16 et 25 ans en situation de décrochage scolaire ;
- 2) Au moins une action d'insertion favorisant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.

Rien sur le cadre social et les droits et garanties des salariés !

L'ouverture à la concurrence n'est pas la solution, c'est le problème !

MERCI DE VOTRE ATTENTION.